

Service de l'urbanisme

La liste qui suit résume les principaux projets ou travaux nécessitant l'obtention d'un permis et/ou d'un certificat d'autorisation en vertu de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Val-Morin

Types de travaux

Abattage d'arbres

Affiche, enseigne

Aménagement de terrain (remblai/déblai)

Bâtiments accessoires

Construction de rues

Construction, rénovation, agrandissement

Déplacement, démolition/construction

Installation septique

Opération cadastrale

Piscine hors-terre ou creusée

Puits eau potable

Quai

Tout bâtiment et usage temporaire

Tout changement d'usage ou destination d'un immeuble

Travaux de stabilisation de rives

Utilisation de pesticides

Les ventes de garage sont autorisées seulement lors des 3 jours des fins de semaine suivantes (aucun permis n'est requis) :

Fin de semaine de la fête des Patriotes (mai)

Fin de semaine de la fête du Travail (septembre)

Pour de plus amples informations, veuillez prendre rendez-vous avec le service de l'urbanisme au (819) 324-5670, poste 3806 ou 3809